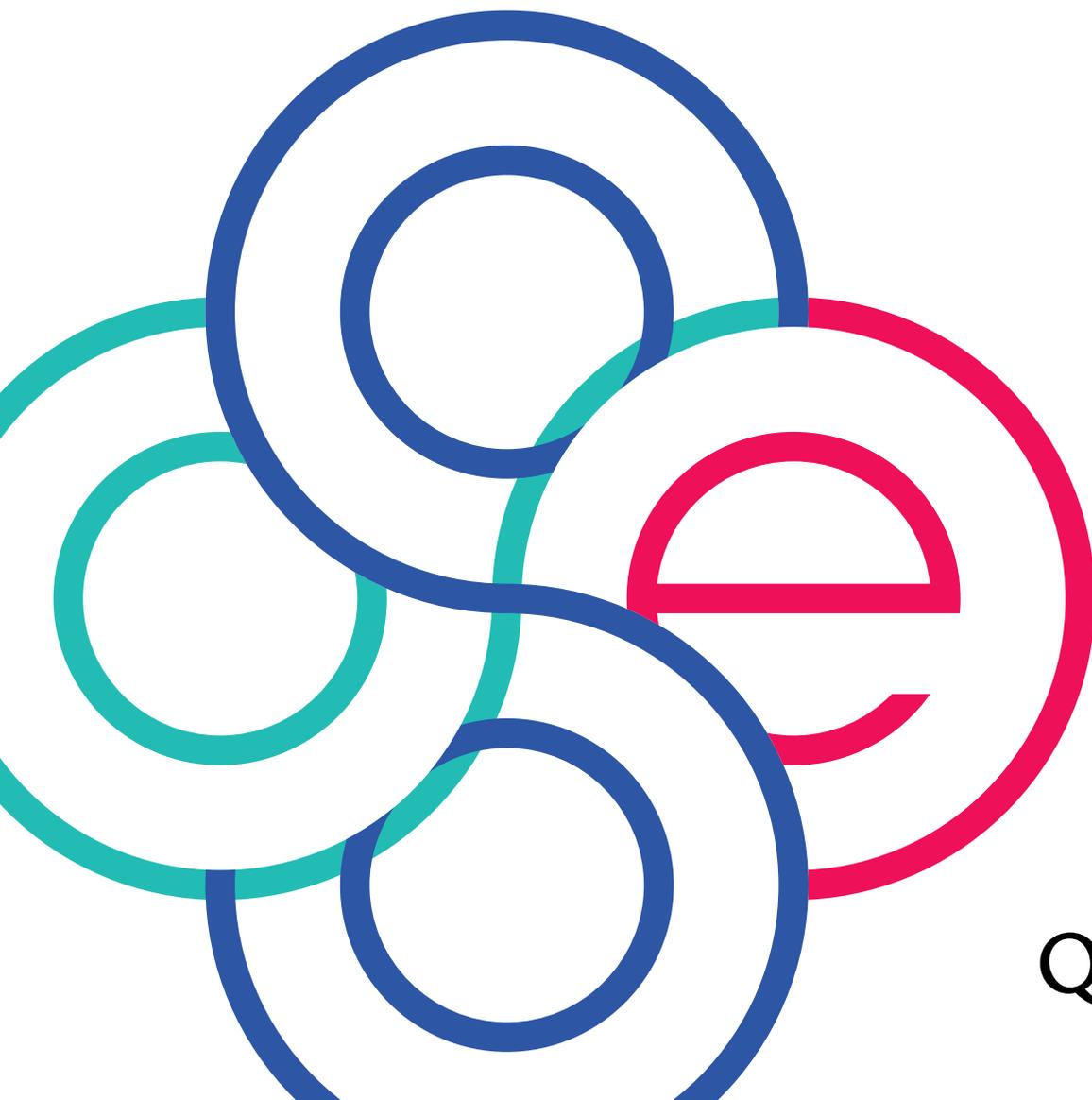


Qui sont les nouveaux arrivants?
**Portrait d'une diversité à prendre
en compte en éducation des adultes**

Études et recherches

Document préparatoire pour l'avis du Conseil intitulé provisoirement
**La contribution de l'éducation des adultes et de la formation
continue à l'inclusion des personnes réfugiées et immigrantes**



Le [Conseil supérieur de l'éducation](#) a confié la coordination de la préparation et de la diffusion de ce document de recherche à la présidence du Conseil. Ce document et les positions qu'il peut contenir n'engagent pas le Conseil et ses instances consultatives.

Rédaction et recherche

Maxime Steve Bégin, agent de recherche

Soutien technique

Secrétariat

Lina Croteau

Documentation

Johane Beaudoin

Édition

Patricia Faucher

Montage graphique

Sophie Martel-Genest

Révision linguistique

Des mots et des lettres

Comment citer cet ouvrage :

Bégin, Maxime Steve (2019). *Qui sont les nouveaux arrivants? Portrait d'une diversité à prendre en compte en éducation des adultes*, Études et recherches, Québec, Conseil supérieur de l'éducation, 46 p.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

ISBN : 978-2-550-83674-2 (version PDF)

© **Gouvernement du Québec, 2019**

Toute demande de reproduction du présent document doit être faite au Service de gestion des droits d'auteur du gouvernement du Québec.

Dans le présent document, le genre masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes et n'est utilisé que pour alléger le texte.

Avis aux lecteurs

Pour accomplir sa mission, le Conseil supérieur de l'éducation peut effectuer ou faire effectuer des études et des recherches qu'il juge nécessaires à la préparation de ses avis et de ses rapports. Le cas échéant, il peut décider de rendre publiques de telles productions s'il estime que la richesse et l'utilité potentielle des renseignements colligés le justifient. C'est dans cette perspective que le Conseil rend public le présent document.

Cette publication est issue des travaux de recherche et de documentation qui alimentent la production d'un avis du Conseil supérieur de l'éducation provisoirement intitulé *La contribution de l'éducation des adultes et de la formation continue à l'inclusion des personnes réfugiées et immigrantes*. Son contenu est tiré d'un rapport d'avancement présenté le 18 octobre 2018 à la 659^e réunion du Conseil.

Le Conseil supérieur de l'éducation met ce portrait documentaire qui expose la diversité propre à l'immigration permanente au Québec et certains défis éducatifs qui y sont associés à la disposition des personnes intéressées par cette question.

Table des matières

Remarques introductives	7
Objectifs et limites de ce document	7
L'immigration dont il est question	7
Aborder l'inclusion des adultes immigrants sous l'angle éducatif	7
Une diversité à prendre en compte	9
1 Les quatre grandes catégories administratives de l'immigration permanente	11
1.1 L'immigration économique	12
1.2 Le regroupement familial	13
1.3 L'immigration humanitaire : les réfugiés et les personnes en situation semblable	14
1.4 Les autres immigrants	15
2 Un portrait général de l'immigration permanente récente	16
2.1 De nouveaux arrivants membres de familles	16
2.2 Un survol des principales caractéristiques de l'immigration pour la période 2013-2017	18
2.2.1 Caractéristiques des personnes immigrantes admises au Québec en 2017, toutes catégories	19
3 Des données éclairantes quant à la diversité des caractéristiques des personnes immigrantes des différentes catégories et à certains défis éducatifs	21
3.1 Des besoins particuliers et des parcours d'inclusion plus ardues pour des personnes venant de certaines régions du globe	24
3.2 Une concentration des personnes immigrantes dans la région métropolitaine	27

3.3	Une connaissance du français à l'arrivée qui varie selon les cohortes et les statuts	29
3.3.1	Immigration économique	29
3.3.2	Regroupement familial	30
3.3.3	Réfugiés et personnes en situation semblable	30
3.4	Des écarts entre les niveaux de compétence en littératie des personnes immigrantes et natives	31
3.5	Des niveaux de scolarité très diversifiés	33
3.5.1	Immigration économique	35
3.5.2	Regroupement familial	36
3.5.3	Réfugiés et personnes en situation semblable	37
3.6	Une intention marquée de travailler dans toutes les catégories	38
3.6.1	Intention d'intégrer le marché du travail	38
3.6.2	Champs de compétences déclarés pour les immigrants économiques	39
	Conclusion	41
	Bibliographie	43

Liste des tableaux

Tableau 1	Nombre de personnes immigrantes admises au Québec selon les différentes catégories et le sexe, 2017 et de 2013 à 2017	22
Tableau 2	Nombre de personnes immigrantes admises au Québec selon les différentes sous-catégories, 2017 et de 2013 à 2017	23
Tableau 3	Scolarité des personnes immigrantes de 15 ans ou plus admises au Québec dans la catégorie du regroupement familial pour les années 2014 à 2017	36
Tableau 4	Scolarité des personnes immigrantes de 15 ans ou plus admises au Québec dans la catégorie des réfugiés et des personnes en situation semblable pour les années 2014 à 2017	37

Liste des figures

Figure 1	Catégories d'immigration	19
Figure 2	Continent de naissance	19
Figure 3	Âge regroupé	20
Figure 4	Région projetée d'installation	20
Figure 5	Répartition selon le sexe	20
Figure 6	Nombre d'années de scolarité déclarées	20
Figure 7	Principaux pays de provenance, toutes les personnes immigrantes admises au Québec en 2017	25
Figure 8	Nombre d'années de scolarité des personnes admises au Québec, toutes catégories d'immigration permanente, 2013-2017	33
Figure 9	Nombre d'années de scolarité des personnes admises au Québec selon les principales catégories d'immigration, 2017	34

Remarques introductives

Objectifs et limites de ce document

Cette publication contribue, avec d'autres documents de recherche, à l'établissement d'un état de situation portant sur contribution de l'éducation des adultes et de la formation continue à l'inclusion des personnes réfugiées et immigrantes. Ce dernier permettra de tirer des constats et de formuler des recommandations de nature à améliorer les interventions éducatives soutenant l'inclusion des adultes immigrants et de leurs familles au Québec. Ce document est construit à partir d'un ensemble restreint de sources et n'a pas un caractère exhaustif. Le portrait qu'il présente est appelé à évoluer et à s'enrichir dans la suite des travaux.

L'objectif de cette publication est de mettre en lumière une partie de la diversité qui habite l'immigration permanente et qui se cache derrière le terme « immigrants ». Elle permet aussi de soulever quelques enjeux éducatifs qui émanent de l'analyse des données utilisées et de quelques rapports de recherche. À ce sujet, il est à noter qu'il ne cherche pas à dresser un portrait de l'offre éducative qui soutient l'inclusion des personnes immigrantes, mais bien de signaler, à partir d'un portrait de ces personnes, des interventions éducatives qui pourraient répondre à certains besoins.

L'immigration dont il est question

Dans le cadre de ses travaux, le Conseil a choisi d'examiner plus particulièrement la situation relative à l'immigration permanente pour traiter en profondeur le thème retenu. Les travaux en cours ne portent donc pas sur les défis propres aux immigrants temporaires (ex. : étudiants internationaux, travailleurs temporaires). De même, l'accent est mis sur l'inclusion des personnes nées à l'étranger, notamment parce que les enjeux sont différents pour celles nées au Canada de parents issus d'un autre pays (deuxième génération).

Finalement, les travaux portent sur l'immigration permanente récente (personnes arrivées au Canada en 2010 ou ultérieurement). Les premières années après l'arrivée au pays constituent une période critique au cours de laquelle le système éducatif a un grand rôle à jouer pour soutenir l'inclusion, mais cette période peut s'étendre longtemps après, selon les personnes et les parcours empruntés.

Aborder l'inclusion des adultes immigrants sous l'angle éducatif

Dans sa politique d'immigration, dévoilée en 2016, le gouvernement du Québec met en avant l'idée d'une inclusion des personnes immigrantes à parfaire sur différents plans, dont celui de la langue de même que ceux de l'inclusion sociale et de l'inclusion professionnelle (Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion [MIDI], 2015).

Le système éducatif¹ se trouve directement interpellé par certaines orientations et mesures retenues par l'État (ex. : reconnaissance des compétences, francisation, services d'intégration). Il y a donc lieu pour le Conseil de s'intéresser à certains pans de l'offre éducative afin de suggérer des voies d'amélioration. Cette idée est renforcée par des recherches et des rapports qui soulignent, entre autres, des obstacles à l'intégration durable des personnes immigrantes sur le marché du travail et dans des emplois à la hauteur de leurs compétences, des problèmes relatifs aux services de francisation et des difficultés à obtenir une information de qualité ou un accompagnement suffisant permettant de faire des choix éclairés quant à son parcours d'inclusion dans la société (ex. : Blain et autres, 2017; Demers, 2018; Vérificateur général du Québec, 2017).

Le Conseil a donc entrepris de préparer un avis sur les enjeux éducatifs relatifs à l'inclusion des nouveaux arrivants adultes au Québec. Cet avis portera plus particulièrement sur l'apport de l'éducation des adultes et de la formation continue à l'inclusion des familles réfugiées et immigrantes et à la réalisation de leur projet migratoire. Leurs besoins et intérêts se trouvent donc au cœur de la perspective retenue pour traiter ce thème et comprendre leur expérience ainsi que leur parcours au sein de notre système éducatif et de la société québécoise. Cet éclairage permet notamment de s'intéresser aux articulations entre les différents services de nature éducative qui peuvent soutenir le parcours des nouveaux arrivants.

L'autre aspect de l'angle de traitement privilégié consiste à prendre en compte la situation familiale des personnes réfugiées et immigrantes. En effet, la littérature consultée et les consultations menées à ce jour mettent en relief l'influence de la famille sur les parcours d'inclusion et les choix éducatifs des personnes immigrantes. Selon les situations, elle peut favoriser ou entraver le processus d'inclusion (Vatz-Laaroussi et autres, 2013). Le parcours et les choix de chaque famille immigrante en sont modulés de façon singulière. Compte tenu de l'importance de cette caractéristique dans le processus d'inclusion, elle fera partie des éléments pris en compte dans l'analyse des parcours éducatifs des nouveaux arrivants.

Finalement, étant donné les efforts déployés par différents acteurs pour attirer de nouveaux arrivants hors de la région métropolitaine, les travaux du Conseil portent aussi sur les parcours des personnes immigrantes qui s'installent dans d'autres régions

1 La notion de système éducatif fait référence, dans le cadre des travaux en cours, à l'ensemble des milieux qui offrent des activités d'apprentissage et d'éducation formelles et non formelles aux adultes, dont les milieux du travail et de l'employabilité, les établissements du réseau de l'éducation et les organismes communautaires. Le déploiement du système éducatif se traduit dans une multitude de lieux et par des modes tout aussi variés (Conseil supérieur de l'éducation, 2016, p. 14, pour une description plus détaillée).

que celle de Montréal. Pour celles-ci, l'organisation et le fonctionnement des services de nature éducative qui visent à soutenir l'inclusion des personnes immigrantes présentent des défis différents qui méritent d'être mis en lumière.

Le contenu de ce document éclaire ces divers aspects, principalement à partir de données récentes sur l'immigration permanente.

Une diversité à prendre en compte

Analyser la contribution de l'éducation des adultes selon la perspective des personnes immigrantes requiert au départ de mieux les connaître. Pour ce faire, il faut aller au-delà de l'information généralement véhiculée, qui ne permet pas de saisir les multiples réalités recouvertes par les termes « personnes immigrantes » ou « personnes réfugiées », pour ne nommer que ceux-là.

Loin de présenter un profil homogène, les nouveaux arrivants se distinguent les uns des autres de multiples façons (voir l'encadré à la page suivante). Cependant, ils ont en commun de s'être établis au Québec et de travailler à s'y faire une place à la hauteur de leurs attentes, en phase avec leur projet migratoire.

Pour favoriser leur inclusion, il importe de prendre en compte leurs caractéristiques socioéconomiques et certains aspects de l'expérience migratoire qui sont moins souvent mis en lumière. Cela permet de penser adéquatement des politiques éducatives qui soutiendront leur inclusion au sein du tissu social québécois et s'appuieront sur leurs besoins, leurs réalités et leurs intérêts, puisque ceux-ci sont modulés par les caractéristiques individuelles et sociales de ces adultes. Ce point de vue amène la prise en considération d'une approche davantage tournée vers la demande éducative.

Ce document présente un survol de données quantitatives (ex. : âge, pays de provenance, scolarité) qui montrent différentes dimensions de l'identité des nouveaux arrivants. Les résultats de certaines recherches sont également mis à contribution. D'autres dimensions, plus difficiles à cerner par des indicateurs quantitatifs (ex. : le projet migratoire et sa réalisation en terre d'accueil), seront prises en compte ultérieurement dans les travaux.

Après une présentation des différentes catégories de l'immigration permanente, un portrait général des caractéristiques de cette immigration au Québec sera dressé. Les sous-sections suivantes exploreront divers axes de cette singularité pour montrer, sous différents angles, qui sont les personnes immigrantes accueillies au Québec au cours des dernières années. Les défis éducatifs potentiels soulevés par ces données seront également soulignés. L'accent sera mis sur le portrait, à leur arrivée (en 2010 ou ultérieurement), des personnes issues de l'immigration récente.

Adopter une conception différenciée des personnes réfugiées et immigrantes

Identité ethnique, statut accordé lors de l'immigration et droits associés, niveau de scolarité et qualifications, provenance, projet migratoire, lieu d'établissement, niveau de littératie, culture, genre, appartenance à un réseau transnational, composition du ménage, statut socioéconomique sont autant de facteurs de différenciation qui peuvent influencer la dynamique de l'inclusion des personnes immigrantes. Le système éducatif doit être en mesure de proposer des réponses qui tiennent compte de ces éléments de différenciation. Ces caractéristiques sociales et identitaires, qui interagissent dans la sphère sociale, peuvent faciliter l'inclusion ou, au contraire, constituer des obstacles et même des facteurs de discrimination à certains moments.

Pour une offre de services éducatifs soutenant leur inclusion, une conception différenciée des personnes réfugiées et immigrantes doit être mise en avant. Cette conception reconnaissant l'hétérogénéité des personnes immigrantes amène la prise en compte de caractéristiques identitaires qui sont individuelles et personnelles, d'une part, et issues d'une construction sociale, d'autre part. Cette articulation débouche, pour une société précise, sur une construction collective de l'identité des personnes qui peut donner un sens nouveau aux caractéristiques des individus ayant immigré dans cette société (ex. : le fait de devenir une personne racisée dans une société précise).



1 Les quatre grandes catégories administratives de l'immigration permanente

L'immigration est une responsabilité partagée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec. Toutefois, c'est le gouvernement canadien qui détient le pouvoir d'accorder le statut de résident permanent aux personnes qui, le cas échéant, ont été sélectionnées par le Québec.

Les documents d'encadrement relatifs à l'immigration établissent un certain nombre de catégories distinctives qui doivent être prises en compte. Il faut tout d'abord distinguer **les statuts relatifs à l'immigration temporaire² de ceux propres à l'immigration permanente**. Rappelons que les travaux entrepris par le Conseil supérieur de l'éducation portent sur les personnes issues de l'immigration permanente. Les prochains paragraphes ne concerneront donc que les catégories de ce type d'immigration.

Afin de gérer les flux migratoires, le gouvernement fédéral s'est doté de programmes régissant l'immigration. Ceux concernant l'immigration permanente donnent lieu à quatre grandes catégories dans lesquelles s'inscrivent les personnes détentrices d'une citoyenneté étrangère qui obtiennent l'autorisation de s'établir de façon permanente sur le territoire canadien. Ces catégories sont également celles employées par le gouvernement du Québec, qui détient, en vertu de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, un pouvoir de sélection des personnes immigrantes souhaitant s'installer sur son territoire, à l'exception de celles

2 Les immigrants temporaires comprennent les personnes titulaires d'un permis de travail ou d'un permis d'études, ou qui revendiquent le statut de réfugié.

admises dans la catégorie du regroupement familial et de celles à qui le statut de réfugié est reconnu sur place, alors qu'elles sont déjà au Québec, à la suite d'une demande d'asile (MIDI, 2016).

1.1 L'immigration économique

La catégorie de l'immigration économique est la plus importante sur le plan statistique. Dans le cadre de ce programme, le Québec détient un pouvoir de sélection des immigrants qui font une demande pour s'établir de façon permanente dans cette province³. Cette catégorie englobe les personnes sélectionnées par le Québec en raison de leur capacité à contribuer à l'économie de la province et de leurs caractéristiques socioprofessionnelles. Selon les sous-catégories de l'immigration économique, différents critères de sélection s'appliquent. Dans tous les cas, les requérants principaux doivent se destiner à une activité économique (ex. : travail, affaires).

Parmi les immigrants économiques se trouvent les sous-catégories suivantes :

- les travailleurs qualifiés;
- les gens d'affaires;
 - les entrepreneurs;
 - les travailleurs autonomes;
 - les investisseurs;
- les aides familiaux.

La sous-catégorie des **travailleurs qualifiés** est liée au Programme régulier des travailleurs qualifiés du gouvernement québécois. Elle regroupe la majorité des personnes admises en tant qu'immigrants économiques. Pour être reconnus comme des travailleurs qualifiés, les candidats doivent être évalués selon une grille de sélection comportant une liste de critères⁴ pour lesquels des points sont accordés. Un seuil de passage a été fixé et doit être franchi avec succès.

- 3 Le mode de sélection des personnes dans cette catégorie est en cours de réforme au moment de la publication de ce texte. La sélection de travailleurs qualifiés, entre autres, est appelée à se faire sous un mode différent, celui de la déclaration d'intérêt. Le rapprochement entre les besoins du marché du travail québécois et les compétences et qualifications des personnes qui souhaitent immigrer au Québec est à la base de cette nouvelle approche.
- 4 Les travailleurs qualifiés sont sélectionnés sur la base des critères suivants : la formation, l'expérience professionnelle, l'âge, la connaissance du français et de l'anglais, les séjours au Québec et les liens familiaux avec des résidents du Québec, les caractéristiques du conjoint, celles des enfants à charge, l'autonomie financière et l'adaptabilité.

De son côté, la sous-catégorie des **gens d'affaires** comporte différents programmes et s'adresse à des individus qui disposent d'importantes ressources financières qui leur permettent de créer leur propre entreprise ou leur propre emploi une fois arrivés au pays. Le Québec les sélectionne et les accueille selon la prémisse de leur incidence positive sur l'économie québécoise et de leur potentiel d'innovation. Étant donné les ressources financières dont disposent les personnes composant la catégorie des gens d'affaires, leur intégration est présumée plus facile que celle des autres catégories d'immigrants. Pour être sélectionnés, les individus doivent disposer de ressources financières qui varient selon la sous-catégorie visée.

La sous-catégorie des **aides familiaux** a, quant à elle, connu des modifications récemment. Entre 1992 et 2014, les aides familiaux pouvaient obtenir le statut de résident permanent dans le cadre du Programme des aides familiaux résidants (PAFR) du gouvernement canadien⁵. En 2014, ce programme a été réformé compte tenu des nombreuses critiques à son égard. Le nouveau programme ne permet plus d'avoir accès à la résidence permanente. De même, le Programme de la garde d'enfants et le Programme des soins aux personnes ayant des besoins médicaux élevés, qui ont été mis en place dans cette foulée et peuvent donner accès à la résidence permanente, ne sont pas appliqués au Québec.

1.2 Le regroupement familial

Deuxième en importance parmi les quatre grandes catégories administratives, le regroupement familial concerne les personnes dont l'immigration est parrainée par un proche parent. Par exemple, un résident du Québec peut parrainer son conjoint, son enfant à charge, son ascendant (père, mère, grand-père, grand-mère) ou un membre de sa fratrie.

Le gouvernement fédéral détermine de façon exclusive les personnes qui seront admises dans le cadre de la réunification familiale. Le gouvernement du Québec assume, pour sa part, la gestion des engagements de parrainage souscrits au Québec, en détermine la durée et en assure le suivi. Lorsque le droit fédéral prévoit la prise en compte des capacités financières d'une personne qui s'est portée garante, le gouvernement du Québec en établit les barèmes.

⁵ Les immigrants admis en vertu de ce programme pouvaient demander leur résidence permanente au Canada dans les quatre années qui suivaient leur arrivée. Ils devaient toutefois avoir travaillé pendant deux ans à titre d'aides familiaux résidants.

1.3 L'immigration humanitaire : les réfugiés et les personnes en situation semblable

D'après le partage actuel des compétences en matière d'immigration, c'est le gouvernement fédéral qui a le pouvoir de déterminer, selon les termes de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés (convention de Genève) et des autres documents d'encadrement de l'Organisation des Nations Unies, si une personne est un réfugié et quelles sont les personnes en situation semblable qui ont besoin de la protection du Canada⁶.

Pour pouvoir s'établir au Québec, les réfugiés et les personnes en situation semblable acceptées par le Canada doivent satisfaire à certains critères de sélection du Québec⁷, à l'exception des personnes reconnues comme des réfugiés alors qu'elles se trouvent déjà sur le territoire québécois.

Dans le respect de l'accord passé avec le gouvernement canadien, le Québec accueille un pourcentage du nombre total de réfugiés et de personnes en situation semblable choisis par le Canada qui correspond, au minimum, à la proportion de la population québécoise dans l'ensemble canadien.

L'immigration humanitaire se subdivise en cinq sous-catégories qui doivent être présentées pour clarifier les rôles respectifs des deux gouvernements :

- les réfugiés **pris en charge par l'État**, soit ceux qui sont sélectionnés et admis à la charge du gouvernement du Québec;
- les **réfugiés parrainés**, soit ceux qui sont sélectionnés et admis au Québec dans le cadre du Programme des personnes réfugiées à l'étranger – Parrainage collectif. Par ce programme, des organismes à but non lucratif et des groupes de résidents du Québec s'engagent à subvenir aux besoins de réfugiés ou de personnes en

- 6 Outre le statut de réfugié au sens de la convention de Genève, le gouvernement fédéral reconnaît deux autres statuts. L'un de ceux-ci, soit la personne de pays source, désigne un individu qui est toujours dans son pays et dont la vie est menacée en raison de la situation politique qui y règne. Ce pays se trouve sur une liste établie par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. L'autre statut, soit la personne de pays d'accueil, désigne l'individu qui se trouve à l'extérieur de son pays (et du Canada) et qui ne peut y retourner en raison d'un conflit civil ou armé ou encore d'une violation massive des droits de la personne.
- 7 Le gouvernement du Québec évalue les candidatures à la lumière des critères suivants : les connaissances linguistiques du ressortissant étranger et des membres de sa famille; la présence d'enfants à charge; le lien avec un résident du Québec, qui est l'époux ou le conjoint de fait ou encore un membre de la parenté au premier ou au second degré; toute expérience de travail rémunérée ou non. D'autres éléments sont également pris en compte, comme le besoin de protection, la scolarité, les qualités personnelles et la débrouillardise.

situation semblable pendant une période déterminée et à faciliter leur intégration au Québec. C'est dans le cadre de ce programme que plusieurs résidents du Québec ont parrainé des réfugiés syriens;

- les **réfugiés reconnus sur place**, qui regroupent les personnes auxquelles le gouvernement du Canada a accordé l'asile alors qu'elles se trouvaient déjà au Québec. Elles obtiennent alors le statut de réfugié au sens de la convention de Genève ou le statut de personne à protéger⁸. La reconnaissance et l'admission des réfugiés reconnus sur place sont de compétence fédérale exclusivement;
- les **membres de la famille de réfugiés reconnus sur place**, qui font également partie de la sous-catégorie précédente, par exemple le conjoint (légal ou de fait) ou la personne à charge d'un réfugié reconnu sur place qui n'a pas le statut de réfugié. C'est le gouvernement fédéral qui statue à leur sujet;
- les **autres réfugiés**.

1.4 Les autres immigrants

Moins clairement balisée, cette dernière catégorie englobe surtout des cas humanitaires. On y trouve également des demandeurs non reconnus du statut de réfugié, des titulaires d'un permis ministériel et des cas d'intérêt public. Cette catégorie ne représente qu'une faible part du volume total d'immigration annuel.

8 Pour obtenir le statut de personne à protéger, l'individu doit être visé par la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, comme cela est défini dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés du gouvernement fédéral. La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada accorde ce statut ou le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté à la suite d'un examen des risques avant le renvoi.



2 Un portrait général de l'immigration permanente récente

La population québécoise compte 1 091 310 personnes immigrantes selon le recensement de 2016 (sans égard au moment de leur arrivée au Canada)⁹. Ces personnes représentent donc 13,7 % de la population totale du Québec (7 965 450 personnes en 2016). Cette proportion est en croissance constante : en 2006, elle était de 11,5 %¹⁰. On remarque aussi que l'immigration a contribué pour une bonne part à la croissance démographique du Québec au cours de la dernière décennie (MIDI, 2017a; Posca, 2016).

2.1 De nouveaux arrivants membres de familles

Au Québec comme ailleurs, on constate qu'une forte proportion des personnes nouvellement admises sont en couple, forment une famille ou la fonderont peu après leur arrivée (Kofman, 2004; Rousseau, 2016; Vatz-Laaroussi, 2001). D'autres laissent dans leur pays d'origine des membres de leur famille, espérant leur permettre d'immigrer ultérieurement. En somme, l'aspect familial est omniprésent dans les parcours migratoires. Cette situation est illustrée par certaines données concernant l'immigration au Québec.

Ainsi, lors de l'Enquête nationale auprès des ménages menée en 2011, le Québec comptait quelque 891 200 familles comportant au moins un enfant mineur, parmi lesquelles environ 152 000 familles (17,1 %) étaient issues de l'immigration permanente

9 Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016, produit numéro 98-400-X2016186 au catalogue de Statistique Canada.

10 Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006, *Population selon le statut d'immigrant et la période d'immigration, chiffres de 2006, pour le Canada, les provinces et les territoires*.

ou temporaire¹¹ (Rousseau, 2016). En comparaison des familles natives, ces familles immigrantes comportaient une plus grande proportion d'enfants de moins de 5 ans (43,0 % pour les familles immigrantes comparativement à 37,3 % pour les familles natives).

On note toutefois des différences entre les familles immigrantes et les familles natives. Sans doute un effet du projet migratoire, qui amène certains à fonder leur famille plus tard, on remarque ainsi que, dans les familles immigrantes, les parents étaient plus âgés que dans les familles natives. L'Enquête nationale auprès des ménages indiquait que 74 % des femmes immigrantes âgées de 40 à 44 ans en 2011 avaient un ou plusieurs enfants à charge de moins de 18 ans. Chez les femmes natives, cette proportion avait été atteinte plus tôt, soit pour la catégorie des 35-39 ans (Laur, 2016, p. 17).

Des données issues du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion indiquent, quant à elles, que 21,8 % de l'ensemble des immigrants arrivés entre 2013 et 2017 sont des enfants âgés de moins de 15 ans (MIDI, 2018b, p. 7). En étendant le regard pour inclure les membres de la famille élargie¹², on note également que 22,4 % des personnes admises entre 2013 et 2017 font partie de la catégorie du regroupement familial¹³, ce qui équivaut à près de 57 500 personnes (MIDI, 2018b, p. 29). Cette catégorie regroupe principalement des personnes admises comme époux, conjoints ou partenaires (78,5 % des personnes admises dans cette catégorie entre 2013 et 2017) ou encore comme enfants de résidents du Québec (5,6 % des personnes de cette catégorie, à l'exception des enfants admis par l'adoption internationale), mais aussi des parents, des grands-parents ou des personnes issues de la fratrie (environ 15 % des membres de cette catégorie) (MIDI, 2018b, p. 65).

Ainsi, on constate que le phénomène de l'immigration comporte une importante dimension familiale. Celle-ci s'explique en bonne partie par le processus de sélection des personnes immigrantes, qui privilégie, entre autres, les familles avec de jeunes

11 Dans le cadre de cette enquête, les familles immigrantes sont celles dont les deux parents ou le parent seul (monoparentalité) sont issus de l'immigration. Dans le cas des familles dites « natives », au moins un des parents ou le parent seul est né au Canada. Cette dernière catégorie comprend donc les familles « mixtes ».

12 Famille élargie : « Groupe de personnes liées par la naissance, par alliance ou par d'autres relations, culturellement reconnues comme constituant la famille élargie, comme les tantes, les oncles, les nièces, les neveux. » (Source : *Le grand dictionnaire terminologique*, http://www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26505487, page consultée le 7 février 2019.)

13 La catégorie du regroupement familial permet d'explorer, bien que de façon imparfaite, l'importance de la famille étendue pour les personnes immigrantes puisqu'elle « regroupe les personnes immigrantes parrainées par un proche parent. Un résident du Québec [qu'il soit résident permanent ou citoyen canadien] peut parrainer son époux, son conjoint de fait ou son partenaire conjugal, son enfant à charge, son enfant à adopter, son ascendant (père, mère, grand-père, grand-mère) ou un enfant âgé de moins de 18 ans orphelin de père et de mère, non marié ni conjoint de fait, qui est son frère, sa sœur, son neveu, sa nièce, son petit-fils ou sa petite-fille » (MIDI, 2018b, p. 27).

enfants. Toutefois, la catégorie du regroupement familial indique aussi l'importance de la famille pour de nombreux immigrants permanents qui font venir leurs proches une fois établis au Québec. Cette importante dimension familiale de l'immigration est à prendre en compte, puisqu'elle est de nature à moduler l'expérience migratoire et les parcours d'inclusion sociale et économique. Elle influence de la même manière les choix en matière d'éducation, faisant emprunter certains chemins plutôt que d'autres en fonction des contraintes ou des avantages qu'elle offre.

2.2 Un survol des principales caractéristiques de l'immigration pour la période 2013-2017

L'information disponible concernant l'immigration récente (2013-2017)¹⁴ indique que :

- Entre 2013 et 2017, le Québec a accueilli 256 649 personnes immigrantes. La moyenne annuelle se situe à 51 330 personnes, mais des écarts assez importants sont notés d'une année à l'autre (variation entre 49 000 et 53 000 personnes).
- De façon générale, sans égard aux catégories d'immigration et aux autres caractéristiques des personnes immigrantes (ex. : âge, provenance), à peu près autant de femmes que d'hommes ont été accueillis entre 2013 et 2017.
- La catégorie de l'immigration économique est celle dans laquelle le plus de personnes ont été admises (62,4 % de l'ensemble de l'immigration pour la période 2013-2017), dont une majorité à titre de travailleurs qualifiés (52,0 % de l'ensemble de l'immigration pour la période 2013-2017).
- Malgré l'importance accordée à l'immigration économique dans le projet québécois concernant l'immigration, on observe une tendance à la décroissance quant à la part de cette catégorie dans l'ensemble du volume des personnes accueillies annuellement (67,0 % en 2013 contre moins de 58 % en 2017). Cette tendance s'expliquerait en bonne partie par l'accueil de nombreuses personnes réfugiées d'origine syrienne à partir de 2015.
- Les personnes admises entre 2013 et 2017 étaient relativement jeunes : 54,9 % d'entre elles avaient de 25 à 44 ans. On note également une importante proportion d'enfants (21,8 % des immigrants avaient de 0 à 14 ans). Dans les deux cas, la sélection des personnes immigrantes, entre autres sur la base de l'âge et du nombre d'enfants pour la catégorie des travailleurs qualifiés, a une forte influence.

14 Source des données : MIDI (2018b). Données préliminaires pour 2016 et 2017.

- En ce qui concerne l'accueil de candidats à l'immigration permanente connaissant le français, le Québec n'a pas atteint les objectifs qu'il s'était fixés. Dans la catégorie des travailleurs qualifiés, pour laquelle il exerce un pouvoir de sélection, la cible pour 2017-2019 était d'au moins 85 % des adultes accueillis déclarant connaître le français à leur admission (MIDI, 2017b). Pour 2017 (données préliminaires), cette proportion se situait à environ 55 %, ce qui tend à laisser entrevoir d'importants besoins en matière de francisation.

Les figures 1 à 6 permettent de prendre rapidement connaissance d'une partie de la riche composition de l'immigration au Québec pour 2017. Plusieurs des variables qui y figurent seront présentées de façon détaillée plus loin, puisqu'elles révèlent des écarts importants selon les catégories d'immigration. Ceux-ci soulèvent des défis éducatifs particuliers à prendre en compte.

2.2.1 Caractéristiques des personnes immigrantes admises au Québec en 2017, toutes catégories

Figure 1

Catégories d'immigration

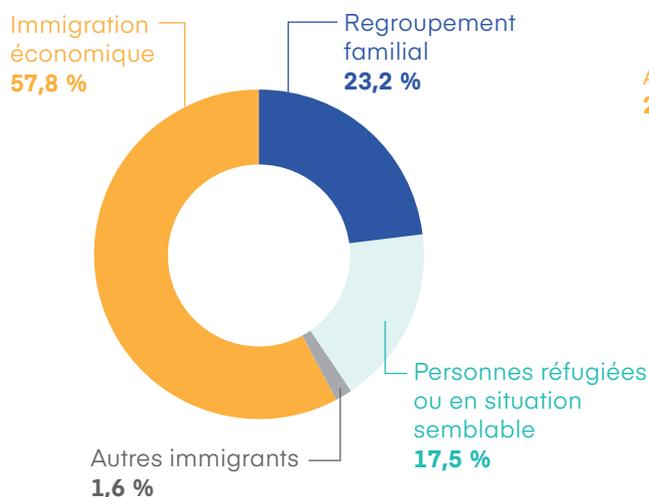


Figure 2

Continent de naissance

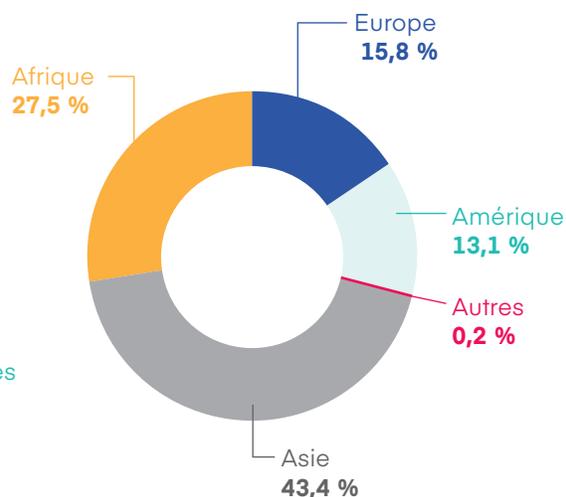


Figure 3

Âge regroupé

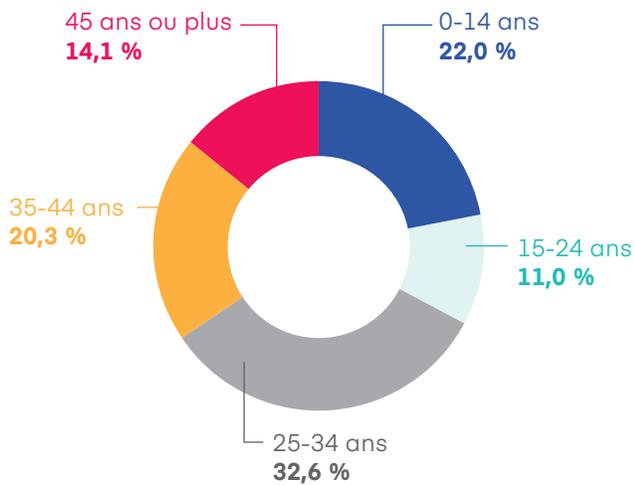


Figure 4

Région projetée d'installation

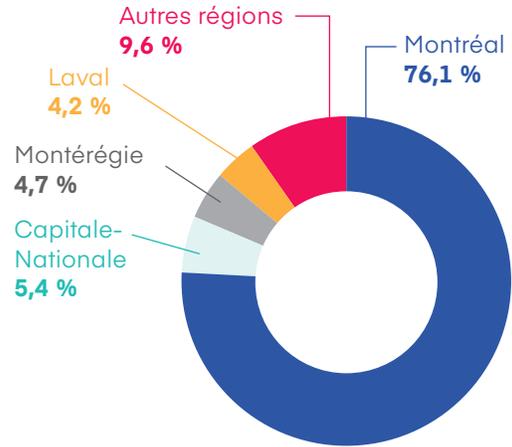


Figure 5

Répartition selon le sexe

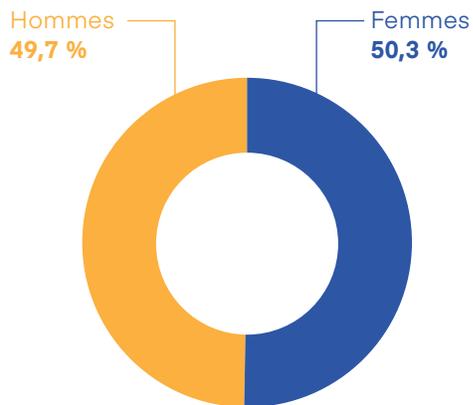
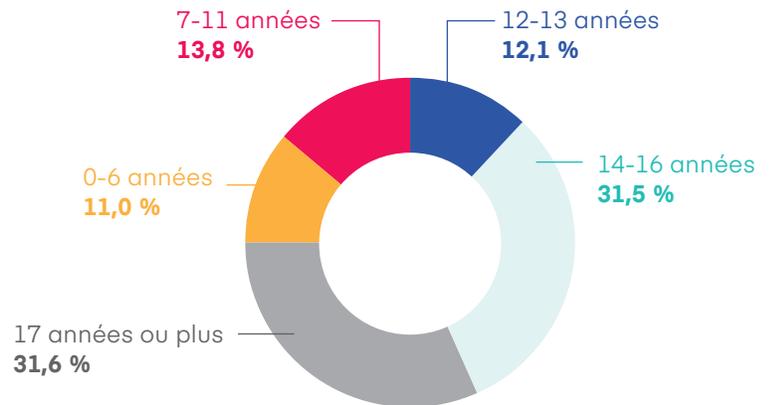


Figure 6

Nombre d'années de scolarité déclarées



Source des données : MIDI (2018b). Données préliminaires pour 2017.



3 Des données éclairantes quant à la diversité des caractéristiques des personnes immigrantes des différentes catégories et à certains défis éducatifs

Comme nous l'avons mentionné précédemment, en matière d'immigration, le Québec est responsable du choix d'une grande partie des nouveaux arrivants souhaitant s'établir sur son territoire. Par exemple, pour l'année 2018, la proportion des admissions découlant de la sélection québécoise se situe autour de 72 % (MIDI, 2018a). Une large part de ces personnes ont donc un profil qui répond aux attentes de l'État (exprimées, par exemple, par les différentes catégories d'immigration et les grilles de sélection).

Une analyse plus fine des caractéristiques des personnes qui composent la population immigrante indique des différences importantes à prendre en compte pour favoriser leur inclusion. Cette analyse, effectuée à partir des données ventilées selon les catégories d'immigration fournies par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, permet également de prendre la mesure de certains besoins éducatifs. Les prochaines sous-sections présentent donc le détail des caractéristiques des nouveaux arrivants sous différents angles, soit la provenance, la région projetée d'installation, la connaissance initiale du français, les compétences en littératie, le niveau de scolarité et l'intention de travailler. Sont soulevés pour chacun certains défis éducatifs que la lecture des données disponibles et certaines recherches laissent apparaître, notamment en matière de francisation ou de développement des compétences de base, mais aussi quant à certains enjeux d'organisation des services éducatifs. Bien entendu, pour son inclusion, chaque personne immigrante a des besoins uniques que seuls les acteurs de terrain sont en mesure de percevoir. Un exercice statistique permet tout de même de voir se dessiner une certaine demande éducative liée à l'immigration.

Avant d'examiner la situation en détail, il convient de dresser un portrait clair de la répartition des personnes immigrantes en fonction des différentes catégories. Ainsi, pour la période 2013-2017¹⁵ :

- Près des deux tiers (62,4 %) des immigrants admis appartiennent à la catégorie de l'**immigration économique**, soit 160 042 personnes.
- Plus du cinquième (22,4 %) des immigrants admis figurent dans la catégorie du **regroupement familial**, soit 57 492 personnes.
- Une proportion de 13,7 % de l'immigration permanente relève de la catégorie des **réfugiés** et des **personnes en situation semblable**, soit 35 092 personnes. Il est à noter que cette catégorie est appelée à varier davantage que les autres en fonction de l'évolution du contexte social, politique et environnemental mondial. On note des fluctuations importantes des niveaux au cours des années.
- Les personnes appartenant à la catégorie des **autres immigrants** comptaient pour 1,6 % des personnes admises au Québec et leur nombre était d'un peu plus de 4 000. La remarque du point précédent concernant la variation des niveaux est valide pour cette catégorie également.

Les tableaux suivants exposent en détail les différentes catégories et sous-catégories d'immigration.

Tableau 1

Nombre de personnes immigrantes admises au Québec selon les différentes catégories et le sexe, 2017 et de 2013 à 2017				
Catégories d'immigration	2017	%	2013-2017	%
Immigration économique	30 262	57,8	160 042	62,4
Femmes	14 594	48,2	76 596	47,9
Hommes	15 668	51,8	83 446	52,1
Regroupement familial	12 136	23,2	57 492	22,4
Femmes	6 868	56,6	33 481	58,2
Hommes	5 268	43,4	24 011	41,8
Réfugiés et personnes en situation semblable	9 148	17,5	35 092	13,7
Femmes	4 440	48,6	17 701	50,4
Hommes	4 708	51,5	17 391	49,6
Autres immigrants	842	1,6	4 023	1,6
Femmes	438	52,0	2 097	52,1
Hommes	404	48,0	1 926	47,9
Total	52 388	100,0	256 649	100,0

Source des données : MIDI (2018b). Données préliminaires pour 2016 et 2017.

15 Source des données : MIDI (2018b). Données préliminaires pour 2016 et 2017.

Tableau 2

Nombre de personnes immigrantes admises au Québec selon les différentes sous-catégories, 2017 et de 2013 à 2017					
Sous-catégories d'immigration	2017	%	2013-2017	%	
Immigration économique					
Travailleurs qualifiés	24 862	82,2	133 387	83,3	
	Entrepreneurs	222	0,7	802	0,5
Gens d'affaires	Travailleurs autonomes	36	0,1	404	0,3
	Investisseurs	4 331	14,3	21 327	13,3
Aides familiaux	811	2,7	4 093	2,6	
Autres immigrants économiques	0	0	29	0	
Regroupement familial					
Époux, conjoints, partenaires	9 305	76,7	45 156	78,5	
Enfants	737	6,1	3 230	5,6	
Adoption internationale	49	0,4	334	0,6	
Parents ou grands-parents	1 973	16,3	7 828	13,6	
Autres parents	72	0,6	944	1,6	
Réfugiés et personnes en situation semblable					
Réfugiés pris en charge par l'État	1 523	16,6	8 536	24,3	
Réfugiés parrainés	4 806	52,5	13 423	38,3	
Réfugiés reconnus sur place	1 851	20,2	9 149	26,1	
Membres de la famille de réfugiés reconnus sur place	968	10,6	3 984	11,4	

Source des données : MIDI (2018b). Données préliminaires pour 2016 et 2017.

Les sous-sections qui suivent détaillent différentes caractéristiques des personnes immigrantes accueillies au Québec au cours des dernières années. Elles mettent en lumière des défis particuliers quant à l'inclusion de ces personnes et à l'apport du système éducatif à cet égard. Des différences importantes sont constatées autant entre les catégories d'immigration qu'au sein d'une même catégorie. Compte tenu de ces différences, il apparaît que les catégories d'immigration, prises seules, ne constituent pas des prédicteurs fiables des besoins éducatifs des personnes qu'elles regroupent, comme nous le verrons plus loin. On ne peut donc préjuger des besoins et des aspirations de celles-ci en fonction de leur statut administratif, puisque leur vécu et leurs caractéristiques (ex. : âge, scolarité, appartenance ethnique, parcours migratoire) transcendent ces catégories. Par exemple, des personnes admises dans la catégorie de l'immigration économique ou comme des réfugiés peuvent avoir des besoins similaires, voire partager des pans d'histoire de vie. Toutes possèdent des compétences à mettre en valeur et sont mues par un projet migratoire qu'elles souhaitent réaliser. Puisqu'elles influencent bien souvent l'organisation de l'information dont on dispose, les catégories d'immigration sont tout de même utilisées dans les sous-sections suivantes.

3.1 Des besoins particuliers et des parcours d'inclusion plus ardues pour des personnes venant de certaines régions du globe

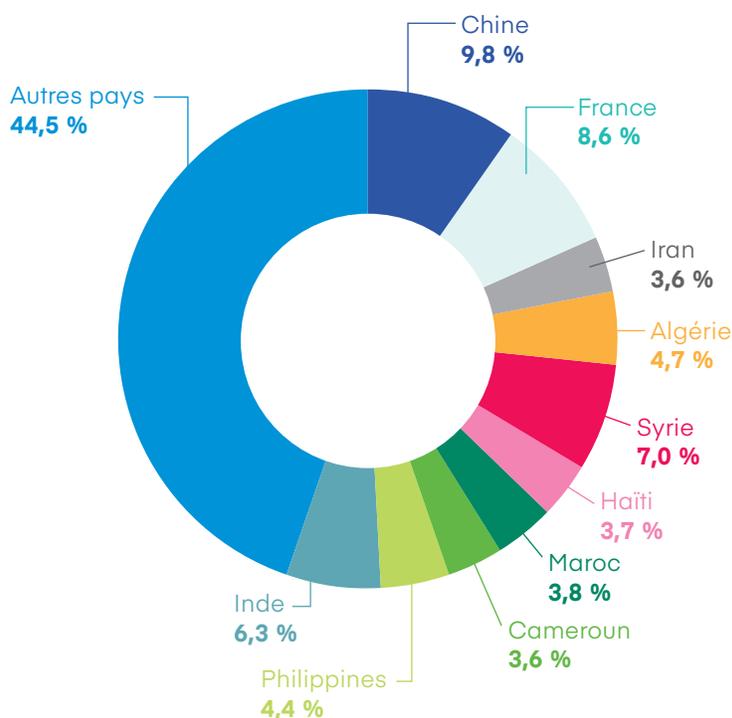
Le portrait de la population québécoise issue de l'immigration a changé au cours des trente dernières années, alors qu'elle compte aujourd'hui une moins grande proportion d'Européens qu'auparavant (de 48,1 % en 1991 à 31,0 % en 2011) et que l'on constate une croissance importante de la population d'origine africaine (de 8,1 % en 1991 à 18,6 % en 2011) ou asiatique (de 23,4 % en 1991 à 27,5 % en 2011) (Desrosiers et autres, 2015; MIDI, 2014; Pinsonneault, 2005; Posca, 2016). Ces changements dans la population immigrante vivant au Québec découlent, entre autres, de la croissance du nombre d'admissions au cours des années 2000 et des efforts consentis par la province pour « attirer les meilleurs talents » dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés, dans un contexte où « la concurrence est vive » entre les pays d'accueil (MIDI, 2016). Des activités de prospection et d'attraction de travailleurs qualifiés, organisées selon un nombre restreint de pays, ont ciblé de nouveaux territoires. Les personnes réfugiées, dont la provenance change au gré des conflits internationaux, influencent également la composition de la population immigrante. Ainsi, au cours des dernières années, les immigrants admis au Québec venaient de pays d'Asie et d'Afrique dans une proportion de plus de 60 % (pour 2017, voir les figures 2 et 7), une donnée qui vaut aussi pour la catégorie des immigrants économiques (MIDI, 2018b).

Sur le plan éducatif, des défis particuliers touchent les nouveaux arrivants selon leur provenance. Par exemple, avec les changements notés plus haut, on constate une diversification du paysage linguistique au Canada comme au Québec (Desrosiers et autres, 2015). Ainsi, 76 % des personnes ayant immigré il y a dix ans ou moins ont une langue maternelle autre que le français ou l'anglais (Desrosiers et autres, 2015, p. 185). En outre, la proportion de personnes ne parlant pas le français et admises au Québec connaît une croissance depuis le début des années 2010 (Ferretti, 2016; MIDI, 2017b, 2018b). Cela sous-entend non seulement un besoin croissant de services de francisation, mais également, si l'on étend le regard aux codes culturels et aux différences de fonctionnement entre les sociétés, le déploiement d'une offre accrue en matière d'éducation citoyenne pour appuyer ces nouveaux Québécois. Leur inclusion et le processus d'acculturation qu'elle sous-entend peuvent nécessiter davantage d'apprentissages pour qu'elles puissent fonctionner ou faire leur juste place dans la société, étant donné une distance culturelle parfois importante ou des écarts notables entre les façons de faire des sociétés d'origine et d'accueil (ex. : compréhension du fonctionnement de l'école pour bien suivre le cheminement de ses enfants, compréhension du marché de l'emploi, obligation de faire une déclaration d'impôts).

Dans le même sens, des recherches indiquent que les élèves venant plus particulièrement de certaines régions du monde vivent, au cours de leurs premières années au Québec, des situations qui peuvent entraver leur réussite et leur persévérance scolaires ou encore les amener à emprunter un parcours éducatif différent, dont l'éducation des adultes (voir notamment : Mc Andrew, 2015; Potvin, 2014; Réseau réussite Montréal, 2018; Tahiri Hassani, 2019).

Figure 7

Principaux pays de provenance, toutes les personnes immigrantes admises au Québec en 2017



Source des données : MIDI (2018b). Données préliminaires pour 2017.

La sphère éducative est également interpellée par d'autres défis d'inclusion particuliers pour certains nouveaux arrivants adultes. Par exemple, dans le cas des professions réglementées, la reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger pose problème pour de très nombreux adultes dont le pays d'origine n'est pas signataire d'une entente de reconnaissance mutuelle (ex. : Entente France-Québec sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles). Le parcours scolaire ou d'intégration en

emploi souhaité peut alors connaître des bifurcations importantes entraînant, pour les personnes immigrantes, des délais notables pouvant rendre plus difficile l'inclusion dans la société.

Il faut également noter, dans la sphère de l'emploi, des phénomènes qui touchent plus particulièrement les ressortissants de certains pays ou régions. La recherche concernant l'intégration en emploi soulève à ce titre des obstacles pour lesquels des solutions de nature éducative pourraient être requises.

Par exemple, un rapport portant sur l'intégration en emploi des travailleurs qualifiés souligne les difficultés d'intégration des nouveaux arrivants du Maghreb et de l'Asie de l'Est, qui seraient ceux ayant le plus de difficultés à s'intégrer en emploi, que ce dernier soit qualifié ou non (Lacroix, 2013). L'actuelle pénurie de main-d'œuvre que connaît le Québec dans certains secteurs d'activité semble résoudre en partie cette situation problématique, comme l'indique la baisse du taux de chômage chez les immigrants arrivés il y a moins de cinq ans¹⁶. Toutefois, ce taux demeure significativement plus élevé chez les immigrants que chez les natifs, qu'ils soient au Québec depuis moins de cinq ans ou que leur présence ici corresponde à une période de cinq à dix ans.

Dans le même sens, un phénomène de surqualification¹⁷ toucherait plus fortement les personnes issues de l'Asie de l'Ouest et du Moyen-Orient que celles d'autres continents (Forcier, 2012).

Une part de ces situations trouve son explication dans une maîtrise du français ou de l'anglais insuffisante ou exigeant plus de temps ou encore dans la difficulté à se faire reconnaître officiellement ou par le marché du travail des qualifications et des compétences. Toutefois, à ces pistes d'explication s'ajoute celle d'une discrimination qui serait, entre autres, basée sur les origines ethniques. Ainsi, au-delà des facteurs individuels, les écarts entre natifs et immigrants s'expliquent aussi par des éléments propres à la société d'accueil (Posca, 2019). Des recherches récentes ont d'ailleurs porté sur la discrimination envers certains nouveaux arrivants.

Par exemple, des travaux menés par Brière, Fortin et Lacroix (2016) pour la région de la Capitale-Nationale suggèrent la présence d'une discrimination à l'embauche : pour un profil similaire à l'exception du nom, les chances d'être invitée à un entretien d'embauche sont significativement plus faibles (diminution de 11 %) pour une candidate dont le nom

16 Source : Institut de la statistique du Québec (2019), Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, Indicateurs du marché du travail chez les personnes immigrantes, résultats selon leur durée de résidence, Québec, Ontario et Canada, données mises à jour le 31 janvier 2019, référence du 22 février 2019.

17 Le concept de surqualification renvoie à la situation d'une personne qui occupe un emploi pour lequel les compétences requises sont inférieures au niveau d'études qu'elle présente.

est d'origine maghrébine que pour celle qui porte un nom québécois. Une recherche employant une méthodologie similaire, menée pour la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, a démontré que les personnes racisées étaient susceptibles de subir de la discrimination à l'embauche (Eid, 2012).

Ainsi, dans un contexte où la provenance de l'immigration se diversifie et que des obstacles à l'inclusion semblent toucher plus particulièrement certains immigrants, il convient de mettre en place des processus éducatifs qui ne s'adressent pas qu'aux nouveaux arrivants, mais aussi, plus largement, à l'ensemble de la société et de la population dans une réelle perspective inclusive exigeant des ajustements de tous. D'une part, l'existence de situations de discrimination soulignée ci-dessus soulève des besoins éducatifs en lien avec le développement de compétences interculturelles et l'apprentissage du vivre-ensemble de la part de la population d'accueil. D'autre part, les moyens éducatifs, dont ceux visant l'orientation et l'accompagnement, gagneraient à être davantage individualisés pour prendre en compte les caractéristiques individuelles et familiales de chacun des nouveaux arrivants et mieux les soutenir. En outre, il importerait de s'assurer que le système éducatif lui-même n'est pas source de discriminations systémiques pouvant entraver le parcours de certaines personnes en particulier.

3.2 Une concentration des personnes immigrantes dans la région métropolitaine

La répartition géographique des personnes immigrantes constitue une première dimension à prendre en considération, puisqu'elle a des conséquences sur les possibilités qu'offre le système éducatif pour répondre aux aspirations des nouveaux arrivants.

L'attrait de Montréal pour les personnes immigrantes est incontestable, peu importe la catégorie d'immigration de laquelle elles sont issues. Ainsi, 73,3 % des personnes arrivées entre 2013 et 2017 (188 062 personnes) projetaient de s'installer dans la région montréalaise ou dans les régions voisines (Laval, 4,8%; Montérégie, 6,3 %). Ailleurs, ce sont les régions de la Capitale-Nationale (5,7 %), de l'Outaouais (2,5 %) et de l'Estrie (2,3 %) qui attirent le plus de personnes, les proportions des autres régions étant inférieures à 2,0 % (MIDI, 2018b).

Des différences sont constatées entre les catégories d'immigration quant au lieu projeté d'installation, une plus grande proportion de personnes réfugiées prévoyant s'installer ailleurs que dans la région montréalaise. Il faut toutefois prendre en considération le fait que les personnes réfugiées prises en charge par l'État québécois sont dirigées dès leur arrivée vers des centres urbains autres que Montréal (ex. : Québec, Rimouski,

Sherbrooke, Victoriaville). Cette stratégie fait en sorte que, pour la période 2013-2017, seulement 9,4 % des réfugiés pris en charge par l'État prévoyaient s'installer à Montréal. Par conséquent, cette ville est mentionnée dans une moins grande proportion de déclarations des personnes réfugiées, toutes sous-catégories confondues. Montréal demeure la destination projetée pour la majorité des immigrants admis comme des réfugiés ou des personnes en situation semblable (55,8 % pour 2013-2017), mais les régions de Laval, de la Montérégie, de l'Estrie, de la Capitale-Nationale, de l'Outaouais et du Centre-du-Québec sont mentionnées par une proportion plus importante de personnes de cette catégorie que pour les autres catégories d'immigration.

Compte tenu de l'immigration concentrée à Montréal et des petits centres urbains où les nouveaux arrivants sont peu nombreux, on conçoit que l'offre éducative favorisant l'inclusion soit inégalement répartie. Cela se constate d'ailleurs dans le développement de pôles d'expertise en éducation pour les personnes immigrantes dans les plus grands centres urbains ou la mise sur pied d'unités permettant de composer avec la diversité ethnique et culturelle (ex. : Qualification Montréal [devenu Qualifications Québec], le Centre d'intervention pédagogique en contexte de diversité à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys ou le Service interculturel du Collège de Rosemont). D'autre part, dans la région montréalaise, la concertation entre les différents acteurs éducatifs peut être complexifiée par leur multitude et la spécialisation de plusieurs.

Par ailleurs, pour les plus petits centres urbains, qui attirent relativement peu d'immigrants, l'organisation des services éducatifs pose des défis importants, notamment quant à leur financement (ex. : en fonction du nombre d'inscriptions), à leur organisation et à la possibilité de mettre en place une offre qui répond adéquatement aux besoins. La prise en compte du parcours et du projet migratoire des nouveaux arrivants ainsi que de leur vision de leur place dans la société est essentielle pour favoriser leur inclusion, ce qui peut s'avérer difficile à orchestrer hors des grands centres (Vatz-Laaroussi, 2000). Des services de nature éducative qui s'inscrivent dans une telle approche permettent, entre autres, d'aller au-delà d'une vision instrumentaliste de la régionalisation de l'immigration qui viserait surtout à composer avec la rareté de la main-d'œuvre. À ce titre, desservir les personnes immigrantes qui font le choix des régions apparaît comme un défi pour le système éducatif, surtout si l'on considère les besoins éducatifs de façon large (ex. : soutenir l'insertion en emploi aussi bien que l'éducation citoyenne et l'inclusion sociale). La compréhension de la réalité éducative des immigrants qui font le choix des régions reste à approfondir.

3.3 Une connaissance du français à l'arrivée qui varie selon les cohortes et les statuts

La connaissance du français comme langue d'inclusion est depuis toujours un sujet délicat au Québec. Les cibles adoptées en cette matière par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion pour l'immigration sélectionnée n'ont pas été atteintes au cours des dernières années (MIDI, 2017b). Si l'importance du français fait assez largement consensus, il convient toutefois de remettre les choses en perspective, puisque le Québec est la province où est accueillie la plus petite proportion de personnes ne parlant ni le français ni l'anglais (Posca, 2016).

C'est en fonction d'une autodéclaration de la personne nouvellement admise comme un résident permanent qu'est collectée l'information à propos de la connaissance du français et de l'anglais. Les données issues de ce processus de déclaration ne permettent pas de valider cette information ni de dresser le portrait du niveau de connaissance réel de ces langues (Gagnon et Dion, 2018). De même, cette information ne permet pas de distinguer le niveau de compétence à l'écrit, en lecture ou à l'oral. Cette situation vaut pour toutes les catégories d'immigration¹⁸.

Les sous-sections suivantes exposent les données collectées à l'admission des nouveaux arrivants pour la période 2013-2017 au Québec¹⁹.

3.3.1 Immigration économique

En ce qui concerne la connaissance du français et de l'anglais :

- 58,6 % des personnes admises comme des immigrants économiques ont déclaré connaître le français à leur admission, dont 28,7 % ont dit connaître à la fois le français et l'anglais et 30,0 %, uniquement le français;
- 20,7 % ne connaissaient que l'anglais (pas le français);
- 20,6 % ne connaissaient aucune de ces deux langues.

Ainsi, selon les données de la période 2013-2017, pour que l'ensemble des personnes immigrantes admises participent à la « vitalité du français » (MIDI, 2015), près de 33 000 personnes admises et ne parlant ni français ni anglais présenteraient, à court ou

¹⁸ Depuis le mois d'avril 2019, le MIDI a recommencé l'évaluation en présentiel pour la clientèle scolarisée (9 années et plus). Ces entrevues permettent d'évaluer les compétences à des fins de positionnement sur l'Échelle québécoise en français des personnes immigrantes adultes et de classement dans les cours offerts. Par ailleurs, le personnel enseignant peut demander le reclassement d'un élève si les interactions en classe témoignent d'une attribution inadéquate de niveau de cours.

¹⁹ Source des données : MIDI (2018b). Données préliminaires pour 2016 et 2017.

à moyen terme, des besoins en matière de francisation dans la catégorie des immigrants économiques. Ces besoins concerneraient également plus de 33 000 autres personnes connaissant l'anglais (langue maternelle ou seconde), mais pas le français.

3.3.2 Regroupement familial

Au moment de leur admission :

- 46,8 % des personnes ont déclaré connaître le français, dont 35,6 % avaient une connaissance unique du français et 11,2 % connaissaient à la fois le français et l'anglais;
- 25,0 % connaissaient l'anglais seulement (langue maternelle ou seconde);
- 28,2 % ne connaissaient ni le français ni l'anglais.

Comme pour la catégorie de l'immigration économique, les besoins en matière de francisation que traduisent ces données concernant les personnes accueillies dans la catégorie du regroupement familial entre 2013 et 2017 sont importants : environ 15 900 d'entre elles ne parlaient ni français ni anglais et plus de 14 000 autres connaissaient l'anglais, mais pas le français.

3.3.3 Réfugiés et personnes en situation semblable

Sur l'ensemble des personnes accueillies entre 2013 et 2017 dans cette catégorie :

- 27,9 % ont déclaré connaître le français (23,0 %, le français et 4,8 %, le français et l'anglais);
- 28,8 % ont déclaré connaître l'anglais (langue maternelle ou seconde), mais pas le français;
- 43,4 % ont déclaré ne connaître ni le français ni l'anglais.

Les besoins en matière de francisation des personnes réfugiées sont donc importants, puisqu'environ 14 800 personnes ne parlaient ni français ni anglais à leur arrivée entre 2013 et 2017. De même, plus de 9 800 personnes avaient une connaissance de l'anglais, mais pas du français. Au Québec, 14 villes sont plus particulièrement interpellées par cette situation puisqu'elles sont désignées comme pôles d'accueil pour les réfugiés pris en charge par l'État (plus de 8 500 personnes entre 2013 et 2017, dont plus de 5 800 ne connaissant ni le français ni l'anglais).

Par ailleurs, bien que le volume de personnes réfugiées ayant des besoins en matière de francisation soit moins grand que dans d'autres catégories, la nature de ces besoins et de leur vécu (ex. : un séjour prolongé dans un camp de réfugiés) nécessite

souvent un accompagnement, des approches et des services différents (ex. : recours à l'alpha-francisation, rythme moins soutenu en francisation, continuum de services intégrés incluant du soutien psychosocial). Cette situation n'est toutefois pas exclusive aux personnes réfugiées, puisque des personnes admises dans d'autres catégories peuvent avoir des profils similaires.

3.4 Des écarts entre les niveaux de compétence en littératie des personnes immigrantes et natives

Les analyses d'une équipe de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), basées sur les données du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA), permettent de tirer certains constats pour les immigrants récents (présence depuis dix ans ou moins au Québec). Mené en 2012 dans plusieurs pays, le PEICA porte sur les compétences que les adultes détiennent en littératie, en numératie et en résolution de problèmes dans des environnements technologiques. L'évaluation des compétences devait être effectuée dans l'une des langues officielles du pays. Au Québec, l'évaluation des compétences des participants a donc été faite en français (73 % des immigrants récents ayant participé) ou en anglais²⁰.

Le rapport québécois du PEICA permet de tirer un constat général en ce qui concerne les personnes immigrantes : leurs compétences en littératie et en numératie sont, de façon générale, inférieures à celles des natifs du pays. Ce constat vaut autant pour les immigrants récents (dix ans ou moins au pays) que pour ceux installés depuis plus longtemps, puisque « les immigrants récents et ceux de longue date ont, de façon globale, des compétences en littératie et en numératie relativement comparables » (Desrosiers et autres, 2015, p. 188).

20 Les résultats des évaluations du PEICA sont exprimés selon différents niveaux de compétence qui, pour chaque personne évaluée, traduisent le score en littératie, en numératie et en résolution de problèmes dans des environnements technologiques. Ces niveaux de compétence correspondent aux niveaux de difficulté des tâches accomplies dans le cadre des évaluations. Pour la littératie et la numératie, les résultats sont exprimés selon six niveaux de compétence. Ils s'étendent du niveau inférieur au niveau 1 (souvent regroupé avec le niveau 1 pour indiquer un faible niveau de compétence) jusqu'au niveau 5 (souvent regroupé avec le niveau 4 pour indiquer un niveau de compétence élevé).

L'approche par les compétences utilisée pour le PEICA permet de mesurer les compétences que les personnes évaluées détiennent plutôt que le déficit de ces compétences. L'approche par la mesure des compétences en littératie se distingue donc de celle visant à calculer un taux d'analphabétisme. De même, le PEICA ne prescrit pas de « niveau "souhaité" de compétence pour fonctionner aisément dans la société » (Desrosiers et autres, 2015, p. 44). Il faut également considérer le fait qu'une personne qui a été classée à un certain niveau peut être en mesure d'accomplir des tâches d'un niveau supérieur. Il est seulement moins probable qu'elle soit en mesure de le faire. Pour plus de détails, consulter le rapport produit par Desrosiers et autres (2015, p. 44) pour le PEICA.

Ainsi, on note que près de 30 % des immigrants récents évalués ont un niveau de compétence en littératie inférieur ou égal au niveau 1 (proportion similaire pour les immigrants installés depuis plus de 10 ans), donc de faibles compétences. En comparaison, la proportion est d'environ 17 % pour la population native. Ce sont aux niveaux supérieurs de compétence (3, 4 et 5) que l'on constate des différences importantes. Par exemple, au niveau 3 se situent 28,3 % des immigrants récents, alors que s'y trouve 36,9 % de la population native. La moins bonne maîtrise d'une des langues officielles du pays expliquerait en bonne partie ces écarts. Elle expliquerait également ceux constatés en ce qui concerne la résolution de problèmes dans des environnements technologiques. Les personnes natives du pays ont de meilleurs résultats à ce chapitre que celles ayant immigré depuis dix ans ou moins, bien que ces dernières affichent des niveaux de scolarité plus élevés. La maîtrise du français ou de l'anglais serait, ici aussi, un facteur explicatif important de cette situation.

L'analyse de l'Institut de la statistique du Québec fait aussi ressortir des différences et des similitudes entre les catégories d'immigration. Ainsi, on remarque des résultats similaires en littératie, en numératie et en résolution de problèmes dans des environnements technologiques entre les personnes admises dans la catégorie du regroupement familial et celles faisant partie de la catégorie des réfugiés et des personnes en situation semblable. Près de huit personnes sur dix admises dans ces catégories affichent un niveau de compétence en littératie inférieur ou égal au niveau 2. Ces résultats se distinguent de ceux des personnes de la catégorie des immigrants économiques, dont environ la moitié se situent au niveau 2 ou à un niveau inférieur de l'échelle des compétences. Rappelons que la sélection des candidats de cette catégorie s'effectue, entre autres, selon le niveau de scolarité du demandeur principal, ce qui explique en partie des scores plus élevés lors de l'évaluation des compétences. Mentionnons que ces résultats sont comparables à ceux que l'on retrouve au sein de la population québécoise.

Comme le souligne le rapport de l'ISQ, ces résultats indiquent que les personnes réfugiées et celles admises dans la catégorie du regroupement familial sont plus susceptibles que les immigrants économiques « d'avoir besoin de soutien pour améliorer leurs compétences en vue d'une pleine participation et d'une intégration harmonieuse à leur société d'accueil » (Desrosiers et autres, 2015, p. 190). Par ailleurs, ces mêmes résultats laissent entendre que de tels besoins éducatifs se manifestent également pour des personnes admises comme des immigrants économiques. L'offre à ce titre peut prendre des formes diverses (ex. : francisation, jumelage, perfectionnement, formation) et se situer autant du côté de l'éducation formelle dans un établissement d'enseignement que de celui des apprentissages non formels dans d'autres milieux (ex. : milieu associatif, communautaire ou de travail).

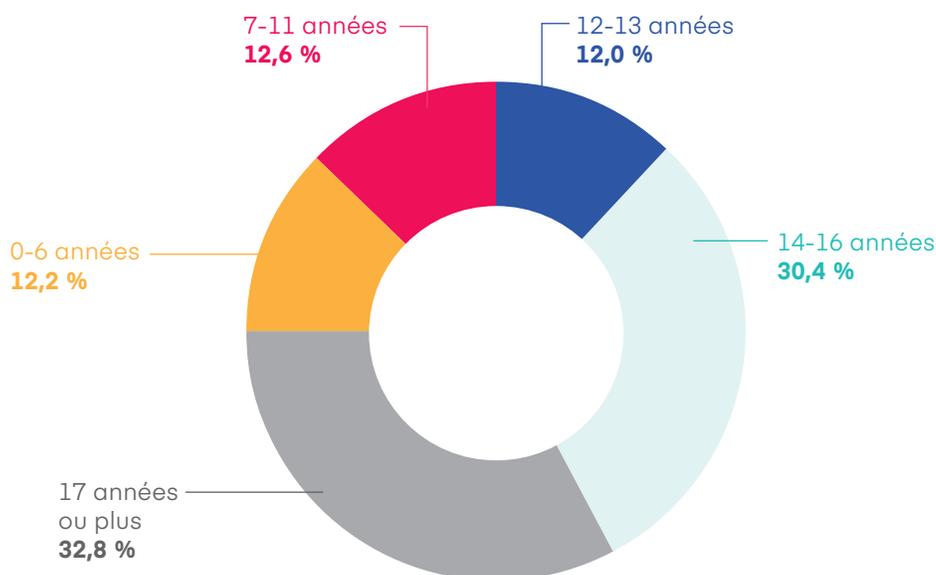
3.5 Des niveaux de scolarité très diversifiés

Plusieurs chercheurs soulignent que les nouveaux arrivants sont de façon générale très scolarisés et que cette tendance va en s'accroissant dans le temps (Demers, 2018; Desrosiers et autres, 2015; Doray et Laplante, 2018; Lessard, 2016; Posca, 2016). D'ailleurs, des travaux de l'Institut de la statistique du Québec rapportent que, pour la période 2006-2011, les immigrants récents âgés de 25 à 64 ans ont contribué à plus de la moitié de la croissance de la population des titulaires d'un grade universitaire au Québec (Lessard, 2016, p. 49). Dans le même sens, la croissance de l'emploi constatée chez les personnes immigrantes se concentrerait chez les diplômés universitaires (Demers, 2018).

L'affirmation de très hauts niveaux de scolarité dans la population ayant immigré récemment masque toutefois des réalités éducatives extrêmement variées entre les personnes immigrantes, suggérant ainsi un besoin de flexibilité de l'offre permettant une diversité de parcours éducatifs en réponse aux besoins de chacune. Le portrait révélé par les données recueillies en ce qui a trait à la scolarité invite à une grande prudence quant à une corrélation entre les statuts d'immigration et des besoins éducatifs prédéfinis. Au sein même des différentes catégories, on constate une hétérogénéité significative.

Figure 8

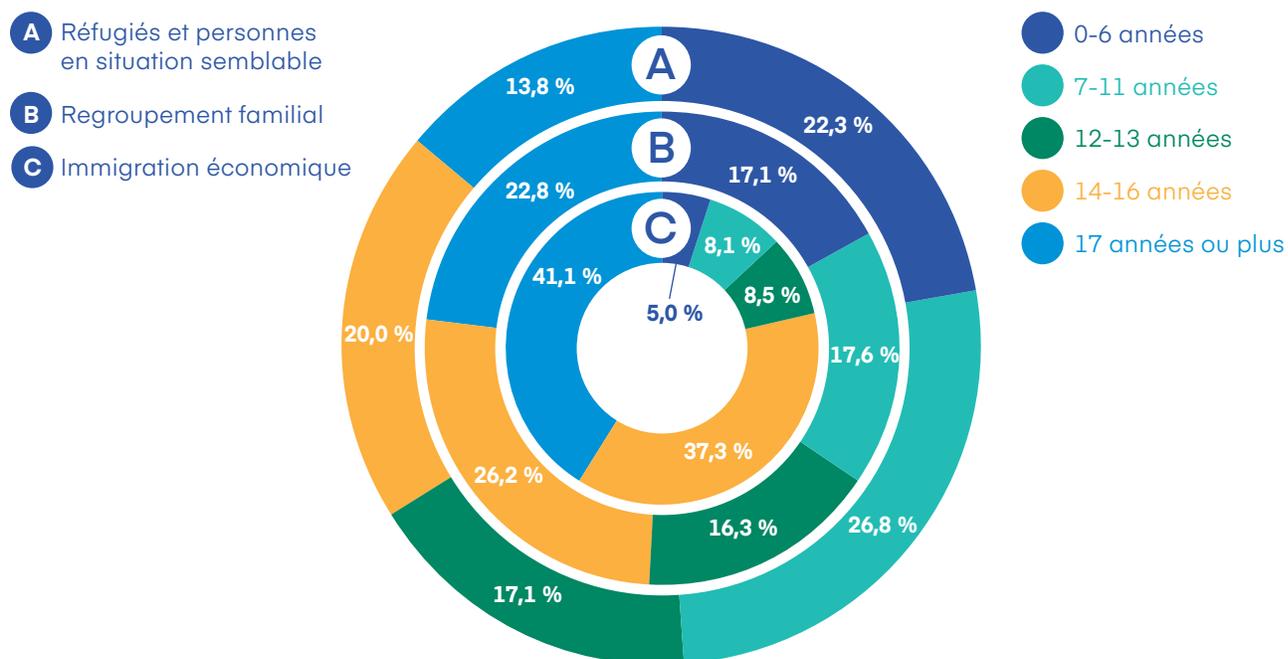
Nombre d'années de scolarité des personnes admises au Québec, toutes catégories d'immigration permanente, 2013-2017



Source des données : MIDI (2018b). Données préliminaires pour 2016 et 2017.

Figure 9

Nombre d'années de scolarité des personnes admises au Québec selon les principales catégories d'immigration, 2017



Source des données : MIDI (2018b). Données préliminaires pour 2017.

Il faut toutefois prendre en considération le fait que les données concernant le nombre d'années de scolarité comprennent celles des personnes de 15 ans ou plus. Par conséquent, elles concernent un nombre inconnu de mineurs qui, étant donné leur jeune âge, ne peuvent avoir terminé leur scolarité initiale. Malgré tout, l'analyse indique que, dans toutes les catégories, une part significative de personnes adultes ou qui le sont presque est peu scolarisée ou sous-scolarisée.

D'emblée, on peut affirmer que le niveau de scolarité des nouveaux arrivants est très variable, ce que les sous-sections suivantes illustrent en détail²¹.

21 Source des données : MIDI (2018b). Données préliminaires pour 2016 et 2017.

3.5.1 Immigration économique

Le niveau de scolarité des personnes de 15 ans ou plus admises dans cette catégorie entre 2013 et 2017 était élevé :

- 15,0 % d'entre elles possédaient moins de 12 années d'études;
- 9,0 % avaient de 12 à 13 années de scolarité;
- 76,0 % avaient 14 années de scolarité ou plus (34,5 %, de 14 à 16 années et 41,5 %, 17 ou plus).

On note par ailleurs un certain déséquilibre entre les hommes et les femmes, puisque 44,3 % des hommes possédaient un très haut niveau de scolarité (17 années ou plus), alors que c'était le cas de 38,5 % des femmes.

De tels niveaux de scolarité laissent présager des besoins éducatifs principalement axés sur la francisation, la formation continue ou l'enseignement postsecondaire. Toutefois, ces chiffres ne permettent pas de prendre en compte les besoins éducatifs découlant d'un marché du travail qui exige parfois plus des candidats immigrants et qui reconnaît difficilement leurs qualifications lorsqu'elles ont été acquises à l'étranger.

D'autre part, pour la période 2013-2017, on doit tenir compte du fait que le niveau de scolarisation de 8 095 personnes admises dans la catégorie de l'immigration économique se situait entre 0 et 6 années et que celui de 9 329 autres se situait entre 7 et 11 années. Même si des jeunes de 15 à 18 ans dont la scolarisation n'était pas terminée figuraient parmi ces personnes, des besoins éducatifs de l'ordre des compétences de base pourraient être exprimés par plusieurs. Ils pourraient inclure, entre autres, de la formation générale (ex. : alphabétisation, alpha-francisation, formation de base diversifiée), de la formation visant l'intégration en emploi (ex. : formation professionnelle) ou de l'éducation citoyenne pouvant favoriser l'inclusion.

On dénote également que des variations de caractéristiques peuvent être assez importantes entre les différentes sous-catégories de l'immigration économique. Notamment, lorsqu'on s'attarde à la répartition des niveaux de scolarité des travailleurs qualifiés, d'une part, et des investisseurs, d'autre part, on constate que les premiers ont un niveau de scolarité beaucoup plus élevé (47,4 % ont 17 années ou plus d'études) que les seconds (17,7 %).

De même, les personnes admises dans la sous-catégorie des aides familiaux sont beaucoup moins nombreuses à détenir un niveau de scolarité très élevé (environ 4 % de ces personnes ayant 17 années ou plus d'études pour la période 2013-2017).

3.5.2 Regroupement familial

En ce qui a trait au niveau de scolarité, des différences apparaissent dans cette catégorie par comparaison avec celle de l'immigration économique. Ainsi, entre 2013 et 2017, parmi les personnes âgées de 15 ans ou plus :

- 49,4 % possédaient au moins 14 années d'études, dont 22,8 % étaient fortement scolarisées (17 années ou plus);
- 16,1 % détenaient de 12 à 13 années de scolarisation;
- 34,5 % présentaient une scolarité de 11 années ou moins.

Pour la période 2013-2017, on note donc que 15 871 personnes nouvellement admises n'avaient pas terminé une scolarité équivalant à des études secondaires. Encore ici, on peut lire un enjeu éducatif pour ces personnes qui peuvent notamment requérir de l'alpha-francisation, de l'alphabétisation et de la formation de base.

Par ailleurs, on note une très grande variation à travers le temps du nombre de personnes admises faiblement scolarisées (cellules en grisé dans le tableau 3).

Tableau 3

Scolarité des personnes immigrantes de 15 ans ou plus admises au Québec dans la catégorie du regroupement familial pour les années 2014 à 2017				
Années de scolarité	2014	2015	2016	2017
0-6 années	3 475 35,2 %	1 840 20,3 %	1 237 12,8 %	1 816 17,1 %
7-11 années	1 206 12,2 %	1 262 13,9 %	1 545 16,0 %	1 864 17,6 %
12-13 années	1 195 12,1 %	1 434 15,9 %	1 688 17,4 %	1 728 16,3 %
14-16 années	2 161 21,9 %	2 354 26,0 %	2 757 28,5 %	2 782 26,2 %
17 années ou plus	1 828 18,5 %	2 157 23,8 %	2 458 25,4 %	2 420 22,8 %
Total	9 865 100,0 %	9 047 100,0 %	9 685 100,0 %	10 610 100,0 %

Source des données : MIDI (2018b). Données préliminaires pour 2016 et 2017.

3.5.3 Réfugiés et personnes en situation semblable

Plus que pour les autres catégories d'immigration, le niveau général de scolarité des personnes admises dans la catégorie des réfugiés et des personnes en situation semblable varie annuellement selon la provenance des personnes admises et les situations humanitaires particulières qui ont cours. Toutefois, au cours des dernières années, on a noté une proportion assez importante de personnes faiblement ou très faiblement scolarisées (respectivement de 7 à 11 années et de 0 à 6 années de scolarité d'après le tableau 4).

Tableau 4

Scolarité des personnes immigrantes de 15 ans ou plus admises au Québec dans la catégorie des réfugiés et des personnes en situation semblable pour les années 2014 à 2017				
Années de scolarité	2014	2015	2016	2017
0-6 années	1 234 34,5 %	1 422 25,3 %	1 589 25,3 %	1 439 22,3 %
7-11 années	870 24,3 %	1 454 25,9 %	1 662 26,5 %	1 729 26,8 %
12-13 années	567 15,8 %	993 17,7 %	994 15,8 %	1 104 17,1 %
14-16 années	577 16,1 %	1 094 19,5 %	1 222 19,5 %	1 294 20,0 %
17 années ou plus	330 9,2 %	650 11,6 %	813 12,9 %	893 13,8 %
Total	3 578 100,0 %	5 613 100,0 %	6 280 100,0 %	6 459 100,0 %

Source des données : MIDI (2018b). Données préliminaires pour 2016 et 2017.

Cette observation soulève des besoins de l'ordre de l'alphabétisation et des compétences de base pour plusieurs personnes admises dans cette catégorie. Plus encore pour celles-ci que pour les autres, les approches éducatives déployées doivent tenir compte d'une histoire de vie particulière. Souvent, l'apport de services psychosociaux est nécessaire pour qu'elles puissent reconstruire leur vie et être disponibles pour des apprentissages qui favoriseront leur inclusion dans la société. Soulignons cependant que cette remarque vaut également pour des personnes des autres catégories d'immigration.

Par ailleurs, les données disponibles indiquent également que, contrairement à une image souvent véhiculée par les médias, une proportion importante de personnes réfugiées possèdent un niveau de scolarité élevé. Pour la période 2013-2017, près du tiers des personnes admises avaient 14 années ou plus de scolarité, ce qui équivaut à des études postsecondaires.

Ce survol statistique du niveau de scolarité des personnes admises dans les différentes catégories permet de constater que le niveau d'éducation des nouveaux arrivants est très variable, ce qui sous-entend des parcours éducatifs au Québec qui le sont ou le seront tout autant pour soutenir leur inclusion. Il montre également une variabilité au sein même de certaines catégories.

3.6 Une intention marquée de travailler dans toutes les catégories

L'intention d'intégrer le marché du travail et la profession projetée (niveau de compétence et catégorie professionnelle selon la Classification nationale des professions) font partie des données récoltées lors de l'admission des nouveaux arrivants au pays (MIDI, 2018b). L'information à leur sujet n'est toutefois présentée ici qu'à titre indicatif, sa fiabilité étant jugée moins grande. En particulier, les données concernant la profession projetée ne seraient pas collectées de façon systématique par les agents fédéraux auprès des nouveaux arrivants²². L'information qui en découle est donc à considérer avec circonspection. Pour cette raison, les données à ce sujet ne seront pas présentées pour la catégorie du regroupement familial ni pour celle des réfugiés et des personnes en situation semblable, qui semblent plus problématiques à cet égard.

3.6.1 Intention d'intégrer le marché du travail

À propos de l'intention d'intégrer le marché du travail, les différences entre les trois principales catégories d'immigration s'expliquent en partie par le profil des personnes qui s'y insèrent.

Ainsi, les données publiées par le MIDI pour la période 2013-2017 indiquent, chez les 15 ans ou plus, un taux d'activité projeté de plus de 87 % au moment de l'admission pour la catégorie de l'immigration économique. On note toutefois un taux d'activité projeté plus élevé chez les hommes (90,9 %) que chez les femmes (83,2 %) pour cette période.

²² Par exemple, près de 97 % des personnes admises dans la catégorie des réfugiés et des personnes en situation semblable auraient déclaré ne pas avoir de profession précise (classées comme des « nouveaux travailleurs ») dans leur demande de résidence permanente (MIDI, 2018b). Or, dans cette catégorie, près du tiers des personnes possèdent une scolarité totalisant 14 années ou plus.

Par ailleurs, lors de leur admission, 77,0 % des personnes âgées de 15 ans ou plus dans la catégorie du regroupement familial avaient l'intention de s'intégrer au marché du travail québécois. Ce taux est plus faible que celui constaté pour la catégorie de l'immigration économique. Cela s'explique notamment par la composition du regroupement familial : les personnes admises par ce moyen comprennent notamment des personnes âgées et des enfants. Contrairement à l'immigration économique, le taux d'activité projeté des femmes est semblable à celui des hommes dans le cas du regroupement familial.

Finalement, entre 2013 et 2017, près de 77 % des personnes âgées de 15 ans ou plus admises dans la catégorie des réfugiés et des personnes en situation semblable avaient l'intention de s'intégrer au marché du travail québécois.

On peut donc en conclure que l'intention d'occuper un emploi au Québec est très marquée chez la population immigrante adulte récemment installée. Analysées à la lueur des constats tirés de certains rapports et recherches, les données à ce sujet suggèrent tout de même des besoins éducatifs pour le soutien à l'intégration en emploi, ce qui sera discuté dans la sous-section suivante. Même en période de pénurie ou de rareté de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs de l'économie, le taux de chômage des personnes immigrantes arrivées depuis moins de cinq ans demeure plus élevé que celui des non-immigrants (Demers et Rabemananjara, 2019).

3.6.2 Champs de compétences déclarés pour les immigrants économiques

Selon les données publiées par le MIDI pour la période 2013-2017 en ce qui a trait à la profession projetée (déclaration selon les critères de la Classification nationale des professions), on dénote une forte proportion de professionnels (41,2%) ainsi qu'une proportion plus modérée de techniciens et de paraprofessionnels (15,7 %). Les données du MIDI indiquent aussi que plus du quart des personnes ayant déclaré avoir l'intention d'être actives sur le marché du travail québécois sont de « nouveaux travailleurs » (26,9 %). Il s'agit de la « [p]ersonne immigrante qui a l'intention de se joindre à la population active, mais qui n'a précisé aucune profession sur sa demande de résidence permanente » (MIDI, 2018b, p. 26). Ces personnes n'ont donc « pas déclaré de domaine de travail projeté » (MIDI, 2018b, p. 8). Selon l'information obtenue auprès du MIDI, ces personnes seraient, au moins en partie, récemment diplômées et n'auraient pas d'expérience de travail professionnelle, ce qui les amènerait à déclarer être de « nouveaux travailleurs ». Certaines de ces personnes peuvent aussi être les conjoints de demandeurs principaux et ne pas avoir d'expérience de travail ou de diplôme précis. Il est également possible que cette information ait un caractère peu fiable, comme nous l'avons mentionné précédemment.

Les travaux de recherche menés à ce jour indiquent, en matière d'intégration en emploi, un recours important à différentes voies éducatives (ex. : formation continue, nouvelle formation, mise à niveau) pour plusieurs personnes immigrantes (voir entre autres Advanis Jolicoeur, 2016, section 3.2), même pour celles présentant des niveaux de compétence élevés, dans l'objectif de percer le marché du travail. Ce constat vaut pour toutes les catégories d'immigration. Au-delà de la capacité à trouver un emploi, l'insertion socioprofessionnelle des personnes immigrantes demeure préoccupante, en particulier pour celles détenant un niveau élevé de scolarité, qui connaissent souvent une déqualification (Demers, 2018) ou un sous-emploi malgré l'importance accordée au niveau d'études dans le processus de sélection. La reconnaissance des compétences et de l'expérience demeure également un besoin important et un enjeu central pour l'intégration en emploi des immigrants.

Par ailleurs, pour la période 2013-2017, les « nouveaux travailleurs » de la catégorie de l'immigration économique représentent plus de 28 600 personnes. On peut émettre l'hypothèse que des besoins éducatifs existent pour ce qui est de favoriser l'intégration en emploi d'une part de ces personnes, qu'il s'agisse, par exemple, de les amener à s'approprier la réalité de l'exercice de leur métier ou de leur profession au Québec ou encore de les aider à réorienter leur carrière selon leur projet. On doit aussi prendre en compte le fait que plusieurs de ces personnes sont les conjoints de demandeurs principaux et n'ont peut-être pas eu l'occasion, avant leur arrivée au Canada, de pousser leurs études afin d'obtenir les qualifications nécessaires pour occuper un premier emploi, de faire des choix professionnels ou d'exercer leur métier.

Conclusion

Le portrait dressé dans ce document a permis d'avoir une meilleure connaissance des caractéristiques des nouveaux arrivants et de certains défis que ces attributs posent pour la société et le système éducatif.

On a pu constater, entre autres, que la population immigrante permanente admise au Québec au cours des dernières années est très diversifiée. Sa provenance, notamment, a eu tendance à changer au cours des dernières décennies, contribuant ainsi à accroître la diversité culturelle au Québec.

Malgré cette diversité, certaines caractéristiques sont assez largement partagées, notamment en ce qui a trait aux responsabilités familiales qui incombent à une majorité de personnes et qui peuvent influencer sur leur parcours d'inclusion et sur les stratégies éducatives qu'elles mettent ou non à contribution pour faire leur place au Québec et réaliser leur projet migratoire. Dans le même sens, les défis de conciliation et d'adaptation sont nombreux pour toutes ces personnes : conjuguer vie familiale, intégration, emploi, formation et apprentissage des codes sociaux ainsi que de la langue demande assurément un accompagnement et un soutien particuliers et personnalisés.

Certaines autres données indiquent des changements dont le système éducatif doit tenir compte pour favoriser la pleine participation de chacun, notamment en ce qui a trait à la maîtrise de la langue française. Rappelons que, depuis le début des années 2010, le Québec tendrait à accueillir de moins en moins de personnes qui déclarent connaître le français à leur arrivée. Cela sous-entend non seulement des besoins plus importants qu'auparavant en matière de francisation, mais aussi des services mieux adaptés aux caractéristiques de ces nouveaux arrivants.

Les résultats de cet exercice de mise en lumière des caractéristiques de la population immigrante récente soulèvent aussi d'autres enjeux pour le système éducatif québécois : organisation et disponibilité des services hors de la métropole; développement des compétences de base pour soutenir la participation à la société; maîtrise de la langue française, voire anglaise, pour l'inclusion sociale et professionnelle, etc.

Par ailleurs, l'intention d'occuper un emploi au Québec est très marquée chez la population immigrante adulte récemment installée. Dans le contexte de pénurie ou de rareté de main-d'œuvre qui touche actuellement plusieurs secteurs de l'économie québécoise, un écart reste pourtant à combler en matière d'emploi pour les personnes immigrantes. Le système éducatif est interpellé de différentes manières par cet enjeu, notamment dans la perspective d'un emploi à la hauteur des compétences détenues.

Toutefois, les constats soulevés par certaines recherches rapportées ici indiquent que les difficultés d'accès à l'emploi découlent, entre autres, d'attitudes discriminatoires envers certaines personnes immigrantes. Ainsi, une part de l'effort éducatif semble aussi revenir, de façon plus générale, à la population du Québec pour ce qui est de favoriser le vivre-ensemble et de réduire la discrimination envers les nouveaux arrivants, qui sont, en bonne partie, sélectionnés par le Québec.

Ce portrait documentaire a fait ressortir toute la diversité de la population immigrante récente et certains enjeux éducatifs qui y sont liés. Il a également permis de confirmer l'importance de dépasser une description statistique. Cela permettra de mieux comprendre comment les différentes caractéristiques présentées interagissent et comment le système éducatif compose, dans les faits, avec la singularité de chacun pour soutenir des parcours éducatifs qui favorisent l'inclusion et qui répondent aux aspirations des nouveaux arrivants.

Les travaux subséquents du Conseil s'attacheront précisément à cette tâche en documentant des parcours éducatifs et d'inclusion vécus, ce qui permettra de mieux saisir comment s'articulent les services éducatifs entre eux et comment ils tiennent compte du parcours et du projet migratoire des personnes immigrantes.

Bibliographie

Advanis Jolicœur (2016). *Enquête sur les cheminements d'intégration au marché du travail des personnes immigrantes nouvellement arrivées : rapport de recherche*, Document présenté au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 155 p.

Blain, Marie-Jeanne, Roxane Caron, Lourdes Rodriguez, Caroline Lester, Myriam Richard, Yannick Boucher et Marie-Claire Rufagari (2017). *Les besoins des personnes réfugiées syriennes établies au Québec dans le cadre du programme de parrainage collectif : expériences de personnes réfugiées et de leurs parrains : éléments saillants de la recherche*, Présenté dans le cadre du « Comité pour la création d'un guide pour le parrainé du MIDI », Montréal, Université de Montréal et Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, 12 p.

Brière, Simon, Bernard Fortin et Guy Lacroix (2016). *Discrimination à l'embauche des candidates d'origine maghrébine dans la région de la Capitale-Nationale*, Montréal, Cirano, 29 p.

Conseil supérieur de l'éducation (2016). *L'éducation populaire : mise en lumière d'une approche éducative incontournable tout au long et au large de la vie*, Québec, Le Conseil, 227 p.

Demers, Marc-André (2018). « Regard sur l'apport grandissant de la population immigrante au marché du travail québécois », *Flash-info*, vol. 19, no 2, p. 12-21.

Demers, Marc-André, et Julie Rabemananjara (2019). *État du marché du travail au Québec : bilan de l'année 2018*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 50 p.

Desrosiers, Hélène, Virginie Nanhou, Amélie Ducharme, Luc Cloutier-Villeneuve, Marc-André Gauthier et Marie-Pier Labrie (2015). *Les compétences en littératie, en numératie et en résolution de problèmes dans des environnements technologiques : des clés pour relever les défis du XXI^e siècle : rapport québécois du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA)*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 249 p.

Doray, Pierre, et Benoît Laplante (2018). « Le diplôme et les francophones : quel retard? », *Le Devoir*, 7 février.

Eid, Paul (2012). *Mesurer la discrimination à l'embauche subie par les minorités racisées : résultats d'un « testing » mené dans le Grand Montréal*, Québec, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 52 p.

Ferretti, Jean (2016). *Le Québec rate sa cible : les efforts du Québec en matière de francisation et d'intégration des immigrants : un portrait*, Montréal, Institut de recherche en économie contemporaine, 109 p.

Forcier, Mathieu (2012). « L'intégration des immigrants et immigrantes au Québec », *Note socio-économique*, novembre, 12 p.

Gagnon, Charles, et Jennifer Dion (2018). *La francisation et l'intégration professionnelle des personnes immigrantes*, Québec, Conseil supérieur de la langue française, 116 p.

Kofman, Eleonore (2004). « Family-Related Migration: a Critical Review of European Studies », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 30, n° 2, p. 243-262.

Lacroix, Guy (2013). *Enquête auprès des immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés : l'intégration en emploi des immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés au Québec, 2002-2009*, Québec, Centre interuniversitaire sur le risque, les politiques économiques et l'emploi, 57 p.

Laur, Elke (2016). *Mesure de la participation des Québécoises et Québécois des minorités ethnoculturelles : rapport*, Montréal, ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 113 p.

Lessard, Christine (2016). *Les titulaires d'un grade universitaire au Québec : ce qu'en disent les données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 260 p.

Mc Andrew, Marie (2015). *La réussite éducative des élèves issus de l'immigration : dix ans de recherche et d'intervention au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 361 p.

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (2018a). *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2019*, Montréal, Le Ministère, Direction générale de la planification et du soutien à la performance, 8 p.

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (2018b). 2013-2017, *Portrait de l'immigration permanente au Québec selon les catégories d'immigration*, Montréal, Le Ministère, Service de la recherche et de la statistique, 106 p.

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (2017a). *Immigration et démographie au Québec – 2015*, 31 p.

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (2017b). *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2018*, Montréal, Le Ministère, Direction générale de la planification et du soutien à la performance, 14 p.

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (2016). *L'immigration au Québec : le rôle du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et de ses partenaires : document de référence*, Consultation publique 2016 : la planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019, Montréal, Le Ministère, Direction générale des politiques et programmes de participation et d'inclusion, 160 p.

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (2015). *Ensemble, nous sommes le Québec : politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion*, Montréal, Le Ministère, 61 p.

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (2014). *Recueil de statistiques sur l'immigration et la diversité au Québec*, Consultation publique 2015 : vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion, Montréal, Le Ministère, Direction de la recherche et de l'analyse prospective, 56 p.

Pinsonneault, Gérard (2005). « L'évolution de la composition du mouvement d'immigration au Québec au cours des dernières décennies », *Santé, Société et Solidarité*, n° 1, p. 49-65.

Posca, Julia (2019). « Le Québec doit-il accueillir moins de personnes immigrantes? », *Regards sur la CAQ – Fiche technique*, n° 4, mars 2019, 4 p.

Posca, Julia (2016). « Portrait du revenu et de l'emploi des personnes immigrantes », *Note socio-économique*, septembre, 14 p.

Potvin, Maryse (2014). *Les jeunes de 16-24 ans issus de l'immigration à l'éducation des adultes : cheminement, processus de classements et orientation scolaires*, Rapport de recherche, programme Actions concertées : persévérance et réussite scolaires, phase 2, Québec, Fonds de recherche du Québec – Société et culture, 149 p.

Réseau réussite Montréal (2018). Jeunes issus de l'immigration, réf. de mars 2019, researeussitemontreal.ca/dossiers-thematiques/jeunes-issus-de-limmigration.

Rousseau, Kevin (2016). « Les familles immigrantes au Québec : quelques caractéristiques à partir de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 », *Quelle famille?*, vol. 4, n° 1, 13 p.

Tahiri Hassani, Myriam (2019). « Comment les jeunes Québécois d'origine haïtienne réussissent à l'école... envers et contre tout! », *The Conversation*, n° 15, février, réf. de mars 2019, theconversation.com/comment-les-jeunes-quebecois-dorigine-ha-tienne-reussissent-a-lecole-envers-et-contre-tout-110875.

Vatz-Laaroussi, Michèle (2001). *Le familial au cœur de l'immigration : stratégies de citoyenneté des familles immigrantes au Québec et en France*, Montréal, L'Harmattan, 279 p.

Vatz-Laaroussi, Michèle (2000). « L'histoire des familles immigrantes : un enjeu pour l'intervention sociale dans les régions du Québec », *Cahiers de la recherche en éducation*, vol. 7, n° 3, p. 457-482.

Vatz-Laaroussi, Michèle, Lucille Guilbert, Lilyane Rachédi, Fasal Kanouté, Laura Anson, Tania Canales, Amelia Leon Correal, Ariane Presseau, Marie Louise Thiaw et Javorka Zivanovic Sarenac (2013). « De la transmission à la construction des savoirs et des pratiques dans les relations intergénérationnelles de femmes réfugiées au Québec », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 25, n° 1, p. 137-156.

Vérificateur général du Québec (2017). *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2017-2018*, automne 2017, Québec, Le Vérificateur, réf. de mai 2019, vgq.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2017-2018-automne/fr_Rapport2017-2018-automne.pdf.

**Conseil supérieur
de l'éducation**

Québec 

   @csequebec
cse.gouv.qc.ca

50-2105